

Armée



Le chef de l'armée, André Blattmann, ici lors d'une séance du Conseil des Etats, pourra compter sur 5 milliards par année. KEYSTONE

Les avions de combat évitent le radar populaire

Les sénateurs se sont ralliés à la solution «5 milliards tout compris». Mais la guerre n'est pas terminée

Arthur Grosjean Berne

Les partisans inconditionnels de l'armée ont remporté une victoire décisive hier à Berne. Les sénateurs ont finalement retourné leur veste. Après avoir mené une guerre de tranchées avec le Conseil national pour obtenir que l'achat des 22 nouveaux avions de combat fasse l'objet d'un crédit spécial, ils ont déposé les armes. Ils ont rallié le camp du National et donné leur feu vert à une armée de 100 000 hommes, pour un coût de 5 milliards par année, nouveaux avions de chasse compris. Victime collatérale: le peuple. Pas de crédit spécial signifie en effet pas de référendum possible.

L'affaire n'est pas passée comme une lettre à la poste. La gauche a tiré la première. Luc Recordon (Verts/VD) a demandé à ce que l'objet soit carrément retiré de l'ordre du jour en raison «d'une grave ombre jetée sur le processus d'achat des avions de

combat». Il faisait allusion aux articles du jour parus dans la presse alémanique dévoilant que deux personnes de l'agence Farnier, liée à un avionneur, siègent dans un conseil du Département militaire. Bruno Frick (PDC/SZ) a rapidement contre-attaqué en dénonçant cette manœuvre de dernière minute. «Ce conseil est consultatif et n'a aucun poids comparé aux deux Chambres fédérales», a-t-il dit en substance.

Après les tirs de semonce, les opposants sortent l'artillerie lourde. «Nous mettons le budget en péril et la population ne peut même pas s'exprimer», déclare Claude Hêche (PS/JU). Surprise, il est suivi par des sénateurs PDC très remontés comme Peter Bieri (SG) ou Eugen David (SG). Ces der-

niers parlent de chaos programmé puisqu'on commande des avions sans s'assurer d'avoir les crédits pour les payer et sans dire dans quel secteur on va couper pour trouver l'argent. Ils disent leur déception devant cette attitude «irresponsable».

Financement difficile

Irresponsable? La moutarde monte au nez du président de la commission de sécurité, Bruno Frick. Il relève que le financement est certes difficile. Mais les Chambres fixent les missions et le cadre financier, et au Conseil fédéral ensuite de s'occuper de l'intendance. Pankraz Freitag (PLR/GL) note aussi que l'armée a consenti très remontrés beaucoup de sacrifices. Ce n'est donc pas un drame si d'autres dé-

partements doivent cette fois un peu économiser.

Une dernière salve est adressée en direction du conseiller fédéral Ueli Maurer qui s'est engagé en juin à ce que le peuple vote sur le sujet. A-t-il renié sa parole? Sur un ton patelin, le ministre explique que désormais les deux Chambres sont d'un autre avis. Il ne veut donc pas se montrer plus royaliste que le roi. Touché, coulé. Les avions passent le mur des Etats par 24 voix contre 18.

La guerre n'est toutefois pas totalement terminée. Une grave crise financière en 2012 ou un Conseil des Etats profondément modifié après les élections pourraient encore changer la donne au moment de débattre les fonds lors des votes budgétaires.

Le GSSa prépare une initiative missile

● Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSa) ne désarme pas après la décision «insensée et antidémocratique» des Chambres. Il va lancer un nouveau missile sous la forme d'une initiative contre l'acquisition des 22 avions. «Elle interviendra en décembre ou plus probablement en mars»,

indique Tobia Schnebli, membre du GSSa et élu d'A gauche toute! en ville de Genève.

«Cette fois, nous allons attendre la décision définitive des autorités et nous assurer du soutien effectif des partis de gauche, explique-t-il. Il faudra en effet recueillir les 100 000 signatures très rapidement. Le

texte proposera de nouveau un moratoire de quinze ans.»

Le GSSa veut éviter la mésaventure de son initiative lancée en 2008. Il s'agissait déjà d'un moratoire contre les avions qui devait courir jusqu'en 2019. Une date rendue obsolète par le report de l'achat décidé par le Conseil fédéral. **J.-F.M./A.R.G**

Les époux pourront choisir leur nom

Le Conseil national a accepté hier une réforme visant à une plus grande égalité entre hommes et femmes

C'est une petite révolution, qui change la vision traditionnelle de la famille: les époux devraient désormais pouvoir choisir librement leur nom de famille. Par 97 voix contre 65, le Conseil national a finalement accepté hier cette réforme visant l'égalité entre hommes et femmes, après l'avoir balayée en 2009. Le dossier est sous toit.

Il y a deux ans, une majorité conservatrice UDC-PDC s'était imposée pour stopper le projet, lancé en 2003 par Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL). Le National s'était contenté d'entendre aux hommes la possibilité de porter un double patronyme. Mais depuis, le Conseil des Etats, avec le soutien du Conseil fédéral, a relancé la machine. Avec succès.

La réforme offre deux possibilités aux futurs époux. Lors du mariage, ils pourront garder leur nom de célibataire ou choisir l'un des deux comme nom de famille commun. Il en sera de même pour les homosexuels lors d'un partenariat enregistré.

L'option offerte aux époux de porter officiellement un double nom sans trait d'union - comme Susanne Leutenegger Oberholzer

- devrait disparaître. Mais Barbara Schmid-Federer pourra continuer de se faire appeler ainsi car il s'agit d'un nom d'usage sans valeur juridique, a expliqué l'intéressée.

Les enfants porteront le nom de famille commun ou, si chaque parent a gardé son nom de célibataire, le patronyme défini par les époux lors de leur mariage. Les parents pourront toutefois changer d'avis et choisir le nom de l'autre conjoint dans un délai d'un an à compter de la naissance de leur premier enfant.

Une mère non mariée transmettra son nom à sa progéniture. Mais il sera possible de faire porter à l'enfant le nom du père s'il y a un partage de l'autorité parentale ou si celle-ci est assumée par ce dernier. Le changement sera possible dans un délai d'un an à compter de la décision de l'autorité tutélaire.

En cas de décès d'un des époux, le conjoint qui a changé de nom lors du mariage pourra en tout temps reprendre son nom de célibataire. Idem en cas de divorce, la règle étant toutefois le maintien du même patronyme. Concernant les personnes mariées selon le droit actuel, le projet accorde à celles qui ont changé de nom le droit de reprendre leur patronyme de célibataire. Et si les parents ne devaient alors plus porter un nom commun, ils pourraient demander de changer aussi le patronyme de l'enfant. **ATS**

Chef de la police judiciaire poussé vers la sortie

Selon le Tribunal administratif fédéral, Michael Perler présente un danger pour la sécurité

Le chef de la police judiciaire fédérale, Michael Perler, quitte son poste de manière temporaire. Le Tribunal administratif fédéral estime qu'il présente un danger pour la sécurité. On lui reproche d'avoir laissé ses subordonnés mener un contrôle quant au risque potentiel présenté par sa nouvelle compagne.

Il est également pointé du doigt pour avoir emmené sa partenaire avec lui lors de voyages à l'étranger en lien avec ses fonctions. Le jugement a été publié hier. Celui-ci ne parlait que d'un «cadre» de la Confédération, sans préciser la position exacte de celui-ci. L'identité de Michael Perler a été révélée par le site internet de *Schweizer Fernsehen* et l'information confirmée par le porte-parole du Département fédéral de justice et police (DFJP), Guido Balmer.

«Les fonctions de M. Perler vont être assurées de manière temporaire par son adjoint», a indiqué Guido Balmer. Cela permet de respecter la décision du Tribunal administratif fédéral. La décision est tombée mardi, après un contact entre le DFJP, l'Office fédéral de police et Michael Perler. La décision a été prise en concertation, assure le porte-parole.

Michael Perler avait pris la tête de la police judiciaire fédérale en juillet 2009. En 2010, les médias avaient révélé qu'il avait emmené sa nouvelle compagne lors d'un déplacement à l'étranger dans le cadre de son travail pour la police judiciaire fédérale. Cette dernière, qu'il connaissait alors depuis quelques mois, est originaire du pays où avait lieu le voyage. Pour s'assurer qu'elle ne présentait pas un risque, il avait demandé à certains de ses subordonnés d'effectuer un contrôle de sécurité. Il lui est reproché d'avoir mené cet examen uniquement pour préserver ses intérêts personnels et sa relation. **ATS**

Climat Il fera toujours plus chaud

La Suisse risque de connaître des vagues de chaleur plus longues et plus intenses. C'est ce que confirment les scénarios climatiques de l'EPFZ et de MétéoSuisse présentés hier à Zurich. Le climat suisse pourrait se réchauffer de 1,8 degré d'ici à la fin du siècle. Les précipitations tomberont davantage sous forme de pluies en hiver, augmentant le risque d'inondations à basse altitude. Selon les chercheurs, ce scénario reste vrai même si l'on réduit les émissions de gaz à effet de serre de moitié par rapport à 2000. **ATS**

Ministère public



Le juriste et avocat Michael Lauber, 45 ans, sera le nouveau procureur général de la Confédération. Sans surprise, l'Assemblée fédérale l'a élu hier, par 203 voix sur 206. Il succède à Erwin Beyeler, désavoué par les Chambres le 15 juin. Michael Lauber était le seul candidat, la Commission judiciaire du parlement ayant jugé important de se ranger derrière une proposition unique. ATS

Syphilis Campagne de dépistage

Le nombre de cas de syphilis déclarés en Suisse augmente: depuis 2006, il est passé de 180 à 975. L'Aide suisse contre le sida lancera en octobre une campagne de dépistage gratuit. La moitié des nouvelles infections étant signalées chez les homosexuels, ils seront la cible de cette opération qui prévoit la distribution de prospectus et de bons pour des tests. Aujourd'hui, la syphilis se traite facilement grâce aux antibiotiques, mais elle n'est pas anodine car elle multiplie par cinq, voire dix, le risque d'infection par le VIH. **C.Z.** avec **ATS**

Nucléaire Le Jura veut arrêter Mühleberg

Le Jura exige l'arrêt immédiat de la centrale de Mühleberg (BE). Son parlement a accepté hier, par 31 voix contre 22 et 5 abstentions, une motion du groupe CS-POP Verts demandant au gouvernement d'intervenir auprès des autorités. La proposition a convaincu la gauche et certains élus PDC. L'UDC et le PLR, eux, ont appelé au réalisme pour rejeter ce texte, qui exige également la fermeture de la centrale nucléaire française de Fessenheim. **ATS**

Le chiffre

22

C'est le nombre de mois durant lesquels les chômeurs de plus de 55 ans devront avoir cotisé pour bénéficier de 520 jours d'indemnités. Après le National, le Conseil des Etats a donné hier son aval à une réduction de deux mois de la durée de cotisation. Depuis avril, les chômeurs âgés n'avaient droit au versement maximal que s'ils justifiaient de 24 mois de cotisations au cours des deux années précédentes. Il fallait donc s'inscrire à l'assurance le premier jour après la fin des rapports de travail. ATS

Prison pour l'incendiaire

Soleure Le Suisse de 62 ans qui a reconnu avoir mis le feu volontairement à la cathédrale Saint-Ours de Soleure le 4 janvier a été condamné à 14 mois de prison sans sursis. Il sera placé dans une clinique psychiatrique fermée. **ATS**

Un silo se renverse

Rue (FR) Un silo d'environ 20 mètres de haut et 5,5 mètres de large s'est renversé mardi à Rue (FR). Le propriétaire l'avait rempli de maïs dans la matinée. Selon lui, les grains ne se sont probablement pas tassés comme à l'accoutumée. Mal réparti, le poids a causé la chute du silo. **ATS**